

Règlement Junior Fishing Tour 02- Leurres

Manche n°1 : Samedi 5 Octobre 2024 aux étangs du Canivet

Manche n°2 : Samedi 12 avril 2025 aux réservoirs de Travecy



1/3

Les rencontres du JFT02-Leurres permettent de se classer au niveau départemental, les 4 premiers de chaque catégorie (classement mixte) se qualifiant pour la finale régionale (qui se tiendra en juin prochain, vraisemblablement au plan d'eau de Monampteuil (02)), pour une qualification éventuelle à la finale nationale et l'obtention du titre de Champion.ne de France.

► 2 catégories

« **Junior** » : pêcheurs de -14 ans l'année du titre (années de naissance concernées : 2011 et plus)
(Les enfants de moins de 10 ans au 1^{er} janvier 2025 ne pourront pas s'inscrire (règlement FFPS))

« **Espoir** » : pêcheurs de -18 ans l'année du titre (années de naissance concernées : 2007 à 2010)

► Carte de pêche

Chaque participant doit être en possession d'une **carte de pêche valide au moment de la manche** à laquelle il participe. Il s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

► Licence

Chaque participant au JFT doit **disposer d'une licence sportive**. Pour l'obtenir, il est impératif de nous retourner le formulaire dédié, ainsi qu'une photo d'identité.

Le coût et l'édition de la licence seront pris en charge par la Fédération (et intégré dans le montant d'inscription).

Attention, il sera impossible de participer aux rencontres sans licence.

► Inscription

Le montant de l'inscription est fixé à **12 €**. Il comprend la participation aux deux manches (aux étangs du Canivet et aux réservoirs de Travecy) et le coût de la Licence Sportive (qui sera envoyée début 2025 à chaque participant par la Fédération).

L'inscription doit être faite à l'avance en retournant les différents documents : Fiche d'inscription, demande de Licence sportive (en joignant une photo d'identité), auto-questionnaire de santé et règlement par chèque à l'ordre de la Fédération de Pêche de l'Aisne.

► Règlement concernant la pêche

L'épreuve se pratique exclusivement au lancer avec des leurres artificiels.

« Junior » (U14 : moins de 14 ans l'année du titre)	« Espoir » (U18 : de 14 à 17 ans l'année du titre)
Pêche du bord au lancer exclusivement	
Manche de 2 heures et trente minutes	
Leurres artificiels uniquement (appâts naturels, mouche interdits)	
Pêche en binôme ou trinôme, classement individuel	
Pêche en No-Kill exclusivement (remise à l'eau des poissons)	
Amorçage interdit / Attractant autorisé sur les leurres uniquement	
La pêche en marchant dans l'eau est interdite	
Une seule canne autorisée en action de pêche	
Epuisette avec maille en caoutchouc fortement recommandée	
Fish-grip / pince à poissons interdits	
Classement selon la longueur de poissons (mm)	
Saisie des prises exclusivement via l'application My FFPS (smartphone obligatoire)	

Règlement Junior Fishing Tour 02- Leurres

Manche n°1 : Samedi 5 Octobre 2024 aux étangs du Canivet

Manche n°2 : Samedi 12 avril 2025 aux réservoirs de Travecy



2/3

► Horaires et déroulement de la journée

Rendez-vous à partir de 13h sur les sites de pêche.

Manche n°1 : étangs du Canivet

- Briefing et tirage au sort (binôme/trinôme) : 13h30
- Pêche de 14h à 16h30
- Remise des prix : 17h

Manche n°2 : réservoirs de Travecy

- Briefing et tirage au sort (binôme/trinôme) : 13h30
- Pêche de 14h à 16h30
- Remise des prix : 17h

Une fois le briefing et le tirage au sort des binômes/trinômes terminés, les participants peuvent se répartir sur le site accueillant la manche.

- Le premier signal sonore marque le début de la manche.
- Le second signal sonore marque la fin de la manche.

Tout poisson devra être sorti de l'eau avant le signal de fin, sinon il ne sera pas comptabilisé.

► Points et classement

Sont considérés valides toutes les espèces de poissons suivantes : Brochet, Sandre, Perche, Black-bass, Truite, Silure, Chevesne, Barbeau et Aspe. Il n'y a pas de quotas par espèce. Il n'y a pas de maille. Un coefficient de 0,5 sera appliqué à l'espèce Silure pour le calcul des points (800 mm sera donc compté $800/2 = 400$ points) La mesure des poissons s'effectue de l'extrémité de la gueule fermée à l'extrémité de la nageoire caudale, avec la nageoire allongée dans l'axe du corps.

Après la mesure effectuée sur la toise officielle transmise lors du briefing, les prises devront obligatoirement être prise en photo tête à gauche et nageoire dorsale en haut. La photo de la prise devra être nette, si la lecture de la mesure est impossible, la prise ne pourra pas être comptabilisée.

Les mesures pourront être effectuées par un commissaire de la rencontre, qui remplira une fiche et effectuera la photographie.

Tous les poissons seront remis directement à l'eau après la mesure et la photographie.

Les points en fin de manche sont calculés en fonction de la longueur des poissons, sur la base de :

1 mm = 1 point

Les vainqueurs et les classements de la manche se font en fonction des plus grands nombres de points dans chaque catégorie d'âges (U14 et U18).

Points classement championnat attribué par catégories d'âges à chaque manche JFT-Coup :

Places dans la classe d'âges	Points attribués pour le classement général	Places dans la classe d'âges	Points attribués pour le classement général
1 ^{er}	1 point	5 ^{ème}	5 points
2 ^{ème}	2 points	6 ^{ème}	6 points
3 ^{ème}	3 points	7 ^{ème}	7 points
4 ^{ème}	4 points	8 ^{ème}	8 points
Etc...			

Le champion départemental et les qualifiés pour les finales régionales seront les compétiteurs ayant le score cumulé le plus bas dans leur classe d'âges. Les quatre premiers de chaque catégorie seront qualifiés pour la finale régionale, qui se tiendra normalement au plan d'eau de Monampteuil (Aisne (02)) courant juin. En cas d'égalité(s) entre concurrents, pour la sélection à la finale régionale ou pour le titre de Champion départemental, et afin de les départager, le ballottage se fera par ordre de priorité sur le plus long poisson, puis l'avantage sera donné au plus petit nombre de captures valides (priorité à la grosseur moyenne des poissons).

Règlement Junior Fishing Tour 02- Leurres

Manche n°1 : Samedi 5 Octobre 2024 aux étangs du Canivet

Manche n°2 : Samedi 12 avril 2025 aux réservoirs de Travecy



3/3

► Aide ponctuelle

Les épreuves se pratiqueront en binôme (ou trinôme pour les nombres impairs) de même catégorie : Junior ou Espoir.

Concernant les Juniors, il est admis qu'un ou plusieurs encadrants soient présents aux abords du plan d'eau pour les aider, particulièrement pour la validation des prises (validité des photographies).

Les encadrants et/ou adultes accompagnants, pourront intervenir pour aider les compétiteurs à leur demande, sauf pour les actions de pêche : lancer et animation de la ligne, ferrage, combat avec le(s) poisson(s). Les encadrants pourront par exemple : porter assistance pour épuiseter un gros poisson, décrocher un poisson qui aurait trop engagé un leurre, démêler une ligne lorsque le participant n'y arrive pas... Pendant les interventions, aucune ligne du participant ne peut être en action de pêche .

► Comportement

Toujours et à tous moment, avant, pendant et après la rencontre, les participants devront suivre les normes élémentaires de sportivité, de courtoisie et de respect de l'environnement.

► Localisation

Accès via googlemaps :

Etangs fédéraux du Canivet : <https://maps.app.goo.gl/b3Auk3ZwDAE88naz9>

Réservoirs de Travecy : <https://maps.app.goo.gl/FrqNKAB6ZyViHFfB7>

